

Sujet : [INTERNET] TR: enquête publique - Création de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage sur la commune de Jurançon

De : Graciette Francois <Francois.Graciette@le64.fr>

Date : 31/08/2023 14:49

Pour : "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

Bonjour,

Le Département avait été saisi par la CAPBP concernant la réalisation de cette aire en bordure de la rocade paloise(fichiers en P.J. SCOP041522021614020.pdf et présentation principes aménagement TF Jurançon CD64.pdf)

La réponse, également en P.J. indiquait que le Département s'opposait à toute sortie sur la rocade (RD802) et que tous les mouvements d'entrée/sortie se feraient par le giratoire desservant la zone commerciale (tels que définis dans le dossier de DUP). Il était également indiqué qu'il n'y aurait pas d'aire de ramassage des ordures ménagères en bordure de la RD802, et qu'une séparation physique serait réalisée entre les terrains recevant les gens du voyage et la RD802.

Merci de prendre en compte cet avis.

Cordialement,



François GRACIETTE

Adjoint au Chef de l'Unité Technique

Pau et Est Béarn

DGA du Patrimoine et des Infrastructures Départementales

117 avenue de Montardon 64000 Pau

05 59 40 37 13 / 06 76 68 41 91

francois.graciette@le64.fr

De : Graciette Francois

Envoyé : jeudi 31 août 2023 14:30

À : 'pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr' <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

Cc : Lamane-Lamothe Christian <christian.lamane-lamothe@le64.fr>; Chauvin Melanie

<melanie.chauvin@le64.fr>; Nousty Michel <michel.nousty@le64.fr>

Objet : enquête publique - Création de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage sur la commune de Jurançon

Bonjour,

Le Département avait été saisi par la CAPBP concernant la réalisation de cette aire en bordure de la rocade paloise(fichiers en P.J. SCOP041522021614020.pdf et le .pptx).

La réponse, également en P.J. indiquait que le Département s'opposait à toute sortie sur la rocade (RD802) et que tous les mouvements d'entrée/sortie se feraient par le giratoire desservant la zone commerciale (tels que définis dans le dossier de DUP). Il était également indiqué qu'il n'y aurait pas d'aire de ramassage des ordures ménagères en bordure de la RD802, et qu'une séparation physique serait réalisée entre les terrains recevant les gens du voyage et la RD802.

Merci de prendre en compte cet avis.

Cordialement,



François GRACIETTE

Adjoint au Chef de l'Unité Technique

Pau et Est Béarn

DGA du Patrimoine et des Infrastructures Départementales

117 avenue de Montardon 64000 Pau

05 59 40 37 13 / 06 76 68 41 91

francois.graciette@le64.fr

— Pièces jointes : —

SCOP041522021614020.pdf	30 octets
Projet Terrains familiaux RD 802 Jurançon réponse cd.pdf	30 octets
Présentation_principes_aménagement_TF_Jurançon_CD64.pdf	30 octets